

Absents: Marie-Claude ABSIL, Delphine DEPIERREUX

LE CONSEIL COMMUNAL,

En séance publique,

1. PROCES-VERBAL

Approuve le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2008.

2. FABRIQUE D'ÉGLISE

Emet un avis favorable au budget 2009 de la Fabrique d'église de Ciergnon :

Recettes	Dépenses	Intervention communale
24.892,38	24.892,38	14.690,39

3. CPAS – REMPLACEMENT D'UN CONSEILLER

Procède à l'élection de plein droit de M. Michel JÉRÔME, rue des écoles 33 à 5560 Mesnil-St-Blaise, en qualité de conseiller du CPAS, en remplacement de M. Christophe MATZ, démissionnaire.

4. à l'unanimité :

4.1. ZONE DE POLICE

Vote la dotation de la commune de Houyet à verser à la zone de police Lesse et Lhomme pour l'exercice 2009, à la somme de 317.043,13 euros.

4.2. BUREAU ECONOMIQUE DE LA PROVINCE

Donne mandat au BEP afin d'assurer l'organisation et la gestion intégrale et exclusive des actions pouvant faire l'objet d'une subvention dans le cadre de la prévention des déchets et des collectes sélectives.

4.3. ESPACES MULTI-SPORTS A HOUR, CUSTINNE et MESNIL-ST-BLAISE

Approuve le cahier spécial des charges régissant l'étude et la mission de coordination sécurité-santé pour le projet d'aménagement d'espace multi-sports à :

- Hour : 35.000 € TVAC
- Custinne : 17.000 € TVAC
- Mesnil-St-Blaise : 17.000 € TVAC

4.4. TRAVAUX FORESTIERS

Approuve au montant de 15.000 € TVAC le devis des travaux forestiers à effectuer en 2009 dans les bois de la commune de Houyet et décide de faire appel au personnel communal ouvrier pour la réalisation de ces travaux.

4.5. SALLE STE-CÉCILE A HOUYET

Décide de passer un marché de services d'emprunt par procédure négociée sans publicité, d'un montant de 9.791,74 €, avec une durée de 5 ans, en vue de la transformation de la salle Ste-Cécile à Houyet.

4.6. ACQUISITION D'UN TERRAIN A WANLIN

Décide d'acquérir la parcelle cadastrée 10^{ème} division, section A n°294Y à Wanlin, pour le montant de 50.000 € pour cause d'utilité publique et plus spécialement pour permettre le déplacement de canalisation d'égouttage et de passer un marché de services d'emprunt par procédure négociée sans publicité, pour le même montant, avec une durée de 20 ans.

4.7. COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL

Approuve le règlement d'ordre intérieur de la CLDR de Houyet.

4.8. SALLE LA MIRANDE A CELLES - INFO

Prend connaissance du courrier du Ministre des Affaires Intérieures et de la Fonction Publique, décidant de ne pas annuler la délibération du Conseil communal du 24.01.08 approuvant la promesse de vente à la commune par MM. Francis et Jean DEFOSSEZ de la salle « la Mirande » à Celles et du rapport d'expertise établi le 02.10.08 par M. Henri SALGAN, expert immobilier à 5340 Strud-Haltinne, estimant la salle des fêtes à +/- 482.000 € (valeur de reconstruction à neuf).

4.9. CPAS – CENTRE DE MÉDIATION DE DETTES

Prend connaissance de l'arrêté du Collège provincial du 04.12.08 approuvant la délibération du CPAS décidant de participer à la création d'une association de droit public « Centre de référence en médiation de dettes de la province de Namur » ainsi que les statuts de la susdite association.

4.10. FUNÉRAILLES ET SÉPULTURES (point supplémentaire)

Décide d'introduire un dossier de réaffectation de l'ancien cimetière de Wanlin en parc accessible au public dans le cadre de l'appel à projets de la RW.

4.11. DENEIGEMENT (point supplémentaire)

M. Michel JÉRÔME quitte la salle aux délibérations (art. L1122-19)

Approuve la décision du Collège communal du 20.11.08 décidant de conclure en urgence les contrats de déneigement ci-après :

- Voiries communales des sections de Celles et Custinne : M. Benjamin DEFOSSEZ, Bry 1 à 5561 Celles
- Voiries communales de Mesnil-St-Blaise, Finnevaux, Mesnil-Eglise, Herhet et Hulsonniaux : M. Christophe JÉRÔME, rue du Tchaurnia 11 à 5560 Mesnil-St-Blaise

A huis clos, ratifie diverses désignations dans l'enseignement, prononce de plein droit la disponibilité pour cas de maladie d'un membre du personnel communal et reçoit en communication la décision du Gouvernement wallon décidant de n'infliger aucune sanction disciplinaire à l'encontre d'un mandataire du CPAS.